

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC  
TENUE LE MERCREDI 14 OCTOBRE 2020, À 19 HEURES, EN  
VIDÉOCONFÉRENCE DE LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC  
DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD  
MINES.**

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet  
Beaulac-Garthby / Mme Isabelle Gosselin  
Disraeli Paroisse / Mme Jacynthe Patry  
Disraeli Ville / M. Jacques Lessard  
East Broughton / M. François Baril  
Irlande / M. Jean François Hamel  
Kinnear's Mills / M. Carl Dubois (représentant)  
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy  
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe  
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier  
Saint-Jacques-de-Leeds / M. Philippe Chabot  
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise  
Saint-Jean-de-Brébeuf / M. Ghislain Hamel  
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau  
Saint-Julien / M. Jacques Laprise  
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin  
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier  
Sainte-Praxède / M. Daniel Talbot  
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon. M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Cynthia Boucher, directrice de l'aménagement et de l'environnement, assistent également cette séance.

**2020-10-8817**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.1 - Enregistrement de la séance du conseil des maires - 14 octobre 2020**

**3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020**

**4 - DEMANDE DE RENCONTRE**

**5 - CORRESPONDANCE**

**6 - COMITÉS MRC**

**7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**7.1 - Cadre de gestion - Entente sectorielle service de proximité**

**7.2 - Politique de télétravail**

**7.3 - Cadre de gestion - Fonds d'aide alimentaire**

**7.4 - Règlement numéro 200 - Tri et conditionnement matière recyclable**

**7.5 - Recommandation COVID-19 - Halloween**

**7.6 - Coopération intermunicipale - Étude communication incendie**

**8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**8.1 - Modification au schéma d'aménagement révisé**

- 8.1.1 - Règlement numéro 199 - Adoption
- 8.1.2 - Demande de modification des zones inondables de la ville de Thetford Mines
- 8.2 - Projet de loi 67 - Atteinte aux pouvoirs de zonage
- 8.3 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
- 8.4 - PRMHH
- 8.5 - Les bons coups des municipalités
- 9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT
  - 9.1 - Plan d'action en environnement
  - 9.2 - Révision du PGMR
- 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
  - 10.1 - Projets - Fonds Régions et Ruralité - Volet 2
    - 10.1.1 - FRR - Embauche d'un chargé de projets - Quad Amiante
    - 10.1.2 - FRR - Construction chalet-relais au Club de ski de fond de Thetford
    - 10.1.3 - FRR - Construction chalet des loisirs au parc municipal - St-Fortunat
    - 10.1.4 - FRR - Amélioration de l'épicerie et son accessibilité - Coop consommateurs St-Méthode
    - 10.1.5 - FRR - Construction refuge au sommet Mont Adstock - Coop récréotouristique Mont Adstock
    - 10.1.6 - FRR - Développement versant Est de la montagne - Coop. récréotouristique Mont Adstock
    - 10.1.7 - FRR - Sentier fleuri-fruitier et aires récréatives parc municipal - Kinnear's Mills
    - 10.1.8 - FRR - Visio-accélération - Modernisation technologique salles - Espace entrepreneuriat région Thetford
    - 10.1.9 - FRR - Ajout module de jeu 18 mois - 5 ans - Parc Pontbriand - Thetford Mines
    - 10.1.10 - FRR - Ajout module électronique parc-école quartier St-Maurice - Thetford Mines
    - 10.1.11 - FRR - Carrefour salle multifonctionnelle - Centre entraide région de Disraeli
    - 10.1.12 - FRR - Aménagement coin lecture tout-petits / bibliothèque - St-Pierre-de-Broughton
    - 10.1.13 - FRR - Chargé de projets Zone innovation - Thetford Mines
    - 10.1.14 - FRR - Ajout terrasse au Leeds Model School - St-Jacques-de-Leeds
    - 10.1.15 - FRR - Prolongement piste cyclable rue Turcotte - Thetford Mines
    - 10.1.16 - FRR - Ajout sentier pédestre et vélo de montagne - Thetford Mines
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
  - 11.1 - Dépôt projet - Plan d'action Politique culturelle
  - 11.2 - Rapport annuel - activités incendie 2019
  - 11.3 - Campagne d'achat locale
  - 11.4 - Invitation aux organisations - Cartes cadeaux
- 12 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que la séance du conseil des maires du 14 octobre 2020 soit enregistrée et mise sur le site internet de la MRC des Appalaches pour qu'elle soit disponible aux publics.

Adoptée

### **3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**2020-10-8819**

#### **3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020**

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020.

Adoptée

### **4 - DEMANDE DE RENCONTRE**

- Pascale Désilets - MRC d'Arthabaska – Politique gestion des cours d'eau
- Mélanie Piché et Marie-France Lessard, les Couleurs du vent
- Guylaine Boies - Organisme O'Monde

### **5 - CORRESPONDANCE**

- Fadoq - Demande lettre d'appui - Programme Québec ami des aînés
- MEI - PAUPME - Précisions sur le nouveau volet AERAM

### **6 - COMITÉS MRC**

- COGESAF
- Comité de l'aéroport
- Comité musée Minéro de Thetford
- CARJPAS
- Comité forestier
- Comité de sécurité publique - SQ
- Comité consultatif en environnement (CCE)

### **7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**2020-10-8820**

#### **7.1 - Cadre de gestion - Entente sectorielle service de proximité**

Il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'adopter le cadre de gestion de l'Entente sectorielle service de proximité.

Adoptée

**2020-10-8821**

#### **7.2 - Politique de télétravail**

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'adopter la politique de télétravail comme projet pilote dans le cadre de la pandémie de la Covid-19.

Adoptée

**2020-10-8822**

#### **7.3 - Cadre de gestion - Fonds d'aide alimentaire**

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'adopter le cadre de gestion du Fonds d'aide alimentaire d'urgence de la MRC des Appalaches et

que le directeur général, M. Louis Laferrière, soit autorisé à octroyer les aides financières au nom du conseil des maires en raison de la situation exceptionnelle.

Adoptée

2020-10-8823

#### **7.4 - Règlement numéro 200 - Tri et conditionnement matière recyclable**

**Attendu** l'addenda au contrat des matières recyclables entre la MRC des Appalaches et Récupération Frontenac inc. signé par les parties le 27 avril 2020;

**Attendu que** Récupération Frontenac s'engage à recevoir les matières recyclables provenant de la collecte sélective organisée par la MRC des Appalaches, à en exécuter le tri et le traitement et à acheminer les matières triées vers des entreprises pour l'utilisation du matériel à des fins de recyclage ou de valorisation moyennant des frais de 55 \$ la tonne métrique, contrairement à avant la signature de l'addenda où il n'y avait pas de frais relié à cette disposition;

**Attendu que** le règlement déterminant les modalités et les conditions administratives à l'exercice de la compétence en matière de « tri et de conditionnement des matières résiduelles » précise que les dépenses encourues pour organiser cet exercice sont réparties entre les municipalités sur la base de la richesse foncière uniformisée;

**Attendu qu'il** y a lieu de revoir cette disposition afin de considérer le mode de répartition des dépenses en fonction de la population des municipalités, mais aussi en fonction de la richesse foncière uniformisée;

**Attendu qu'un** avis de motion a été donné à la séance du 9 septembre 2020;

**Attendu qu'un** Projet de règlement a également été déposé et présenté à la séance du Conseil du 9 septembre 2020;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 200 modifiant le règlement numéro 71 déterminant les modalités et les conditions administratives à l'exercice de la compétence en matière de "tri et conditionnement des matières résiduelles" sur le territoire de la MRC des Appalaches et ayant pour objet de modifier le mode de répartition entre les municipalités selon la richesse foncière uniformisée (25%) et la population (75%).

Adoptée

2020-10-8824

#### **7.5 - Recommandation COVID-19 - Halloween**

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que le Conseil des maires de la MRC des Appalaches recommande aux municipalités de ne pas encourager la tenue d'activité d'Halloween nécessitant de faire du porte-à-porte avec les enfants ou autres événements favorisant les regroupements, tout en s'assurant de s'arrimer avec les recommandations du Gouvernement du Québec et de la Santé publique.

Adoptée

2020-10-8825

#### **7.6 - Coopération intermunicipale - Étude communication incendie**

**Attendu que** la MRC des Appalaches a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**Attendu que** la Ville de Thetford Mines, en coopération avec la MRC et d'autres municipalités, désirent présenter un projet de diagnostic des systèmes de communication des services incendies dans le cadre de l'aide financière;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement que:

- Le conseil des maires s'engage à participer au projet de diagnostic des systèmes de communication des services incendies et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Ville de Thetford Mines organisme responsable du projet.

Adoptée

## **8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **8.1 - Modification au schéma d'aménagement révisé**

2020-10-8826

#### **8.1.1 - Règlement numéro 199 - Adoption**

**Attendu** l'adoption du projet de règlement numéro 199 modifiant le schéma d'aménagement révisé numéro 75 le 8 juillet 2020;

**Attendu que** l'avis de motion a été donné séance tenante le 8 juillet 2020;

**Attendu que** l'avis préliminaire du ministre a été demandé et a été reçu le 11 septembre 2020 et mentionne que le projet de règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

**Attendu que** la période de consultation écrite sur le projet de règlement s'est terminée le 25 août 2020 à 19h30, que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 25 août 2020 à 19 heures et qu'aucun commentaire n'a été reçu à la MRC;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'adopter le règlement de modification numéro 199 du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches ayant pour objet d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce.

Adoptée

2020-10-8827

#### **8.1.2 - Demande de modification des zones inondables de la ville de Thetford Mines**

**Attendu que** la ville de Thetford Mines a adopté une résolution demandant à la MRC des Appalaches de modifier le schéma d'aménagement révisé afin que la zone à risque d'embâcle située en bordure de la rue Bellerive et de la 9e rue Sud soit retirée;

**Attendu que** la ville de Thetford Mines a fait préparer une expertise professionnelle par la firme Miroslav Chum inc., afin de réviser l'étendue de la zone inondable dans le secteur de la rue Bellerive;

**Attendu que** depuis le 18 juillet 2019, le décret de la zone d'intervention spéciale est en vigueur;

**Attendu que** ledit décret a identifié toute zone de grand courant délimitée dans tout schéma d'aménagement et de développement, en vigueur le 10 juin 2019 de la MRC des Appalaches;

**Attendu que** pour pouvoir modifier des zones inondables identifiées dans le schéma d'aménagement, le décret prévoit une mécanique qui permettra son abrogation sur le territoire de la MRC lorsque la réglementation d'urbanisme municipale applicable sur le territoire mettra en œuvre pleinement le cadre normatif gouvernemental, en cours d'élaboration, et qu'un deuxième rapport

d'administration sera transmis à la ministre;

**Attendu que** pour le moment, la MRC ne peut pas donner suite à la résolution de la ville de Thetford Mines;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement de retenir la résolution de la ville de Thetford Mines jusqu'à ce que le cadre normatif gouvernemental soit en vigueur et que le décret de la zone d'intervention spéciale sera abrogé.

Adoptée

2020-10-8828

## 8.2 - Projet de loi 67 - Atteinte aux pouvoirs de zonage

**Considérant** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

**Considérant que** cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

**Considérant que** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

**Considérant que** le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Considérant** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**Considérant qu'il** est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

**Considérant que** cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

**Considérant que** cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

**Considérant** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

**En conséquence**, il est proposé par M. Marc-Alexandre Brousseau et résolu unanimement:

**Que** la MRC des Appalaches indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones

inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

**Que** la MRC des Appalaches indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

**Que** la MRC des Appalaches demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

**Que** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, à la cheffe de la deuxième opposition, M<sup>me</sup> Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, à la députée de Lotbinière-Frontenac, Isabelle Lecours, au député de Mégantic, François Jacques, et au député de Beauce-Sud, Samuel Poulin et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

**Que** copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des Municipalités (UMQ).

Adoptée

2020-10-8829

### 8.3 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

**Attendu que** le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a comme objectif général d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement durable du territoire forestier des régions du Québec;

**Attendu que** pour la région de la Chaudière-Appalaches, le PADF représente une enveloppe annuelle de 243 391 \$;

**Attendu que** cette enveloppe permet, notamment, d'assurer le fonctionnement et la coordination de la table de gestion intégrée des ressources du territoire (TGIRT) de la région;

**Attendu que** cette enveloppe est également essentielle pour que les MRC participantes puissent réaliser des projets d'interventions ciblées pertinents pour leur territoire respectif;

**Attendu que** le PADF prend fin le 31 mars 2021 et que le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) n'a envoyé aucun signal quant à sa reconduction;

**En conséquence**, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement:

De demander au ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs du Québec de reconduire le PADF pour les 5 prochaines années.

Que copie de la résolution soit transmise au ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, et aux députés provinciaux de la MRC des Appalaches.

Adoptée

### 8.4 - PRMHH

La directrice de l'aménagement et de l'environnement présente un état d'avancement de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydrique. Elle en profite pour interpeller les maires à l'effet qu'elle souhaite rencontrer les municipalités afin de discuter de différents éléments qui se trouveront dans le PRMHH: quels sont les projets de développement sur leur territoire, quels sont les endroits qui pourraient être ciblés comme secteur de conservation, est-ce qu'il y a des endroits qui sont problématiques au niveau des cours d'eau, des lacs et des milieux humides. Un appel sera acheminé aux municipalités à cet effet.

### **8.5 - Les bons coups des municipalités**

Un tour de table est fait afin que les maires puissent faire part de leurs bons coups dans leur municipalité.

## **9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT**

### **9.1 - Plan d'action en environnement**

La directrice de l'aménagement et de l'environnement présente un tableau sommaire des enjeux, orientations, objectifs et actions qui sont proposées dans le plan d'action en environnement dont son adoption est prévue en novembre. D'ici novembre, un travail sera fait afin d'évaluer les budgets sommaires des actions pour 2021 afin d'outiller les municipalités.

### **9.2 - Révision du PGMR**

La directrice de l'aménagement et de l'environnement effectue un suivi sur le projet de PGMR régional où 7 MRC souhaitent travailler ensemble. Le projet permettra dans un premier temps d'avoir des documents similaires puis, chaque MRC aura son propre PGMR et à la toute fin, il y aura une analyse des actions qui pourraient être mises en commun dans un projet régional avec l'opportunité de déposer ces projets dans différents programmes d'aides financières.

## **10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **10.1 - Projets - Fonds Régions et Ruralité - Volet 2**

**2020-10-8830**

#### **10.1.1 - FRR - Embauche d'un chargé de projets - Quad Amiante**

**Considérant** qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 recommandent l'acceptation du projet de Quad Amiante, totalisant 110 000 \$ pour l'embauche d'un chargé de projet. L'aide du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 se chiffre à 7 500 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR 2020-2021- Volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

**2020-10-8831**

#### **10.1.2 - FRR - Construction chalet-relais au Club de ski de fond de Thetford**

**Considérant** qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 recommandent l'acceptation du projet du Club de ski de fond de Thetford, totalisant 30 000 \$ pour la construction d'un chalet-relais au club de ski de fond de Thetford. L'aide du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 se chiffre à 10 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR 2020-2021 - Volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le



protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-10-8832

**10.1.3 - FRR - Construction chalet des loisirs au parc municipal - St-Fortunat**

**Considérant qu'**après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Fortunat, totalisant 103 567 \$ pour la construction d'un chalet des loisirs au parc municipal. L'aide du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

**En conséquence,** il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR 2020-2021 - Volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-10-8833

**10.1.4 - FRR - Amélioration de l'épicerie et son accessibilité - Coop consommateurs St-Méthode**

**Considérant qu'**après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 recommandent le projet de la Coopérative de consommateurs de Saint-Méthode, totalisant 294 000 \$ pour l'amélioration de l'épicerie et de son accessibilité. L'aide du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

**En conséquence,** il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'accepter ce projet, conditionnellement à la participation financière de Desjardins au projet, dans le cadre du FRR 2020-2021 - Volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-10-8834

**10.1.5 - FRR - Construction refuge au sommet Mont Adstock - Coop récréotouristique Mont Adstock**

**Considérant qu'**après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 recommandent l'acceptation du projet de la Coopérative solidarité récréotouristique du Mont Adstock, totalisant 127 000 \$ pour la construction d'un refuge au sommet du Mont Adstock. L'aide du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

**En conséquence,** il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR 2020-2021 - Volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-10-8835

**10.1.6 - FRR - Développement versant Est de la montagne - Coop récréotouristique Mont Adstock**

**Considérant qu'**après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 recommandent l'acceptation du projet de la Coopérative solidarité récréotouristique du Mont Adstock, totalisant 40 000 \$ pour le développement du versant Est de la montagne. L'aide du Fonds régions

et ruralité 2020-2021 – Volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR 2020-2021 - Volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-10-8836

**10.1.7 - FRR - Sentier fleuri-fruitier et aires récréatives parc municipal - Kinnear's Mills**

**Considérant qu'**après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Kinnear's Mills, totalisant 23 000 \$ pour le sentier fleuri-fruitier et des aires récréatives du parc municipal. L'aide du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR 2020-2021 - Volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-10-8837

**10.1.8 - FRR - Visio-accélération - Modernisation technologique salles - Espace entrepreneuriat région Thetford**

**Considérant qu'**après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 recommandent l'acceptation du projet de l'Espace Entrepreneuriat Région de Thetford, totalisant 9 700 \$ pour la visio-accélération et la modernisation technologique des salles. L'aide du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 se chiffre à 6 790 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR 2020-2021 - Volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-10-8838

**10.1.9 - FRR - Ajout module de jeu 18 mois - 5 ans - Parc Pontbriand - Thetford Mines**

**Considérant qu'**après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 32 000 \$ pour l'ajout de module de jeu pour les 18 mois – 5 ans au parc de Pontbriand. L'aide du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR 2020-2021 - Volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-10-8839

**10.1.10 - FRR - Ajout module électronique parc-école quartier St-Maurice - Thetford Mines**

**Considérant** qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 95 000 \$ pour l'ajout de module électronique au parc-école du quartier Saint-Maurice. L'aide du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 se chiffre à 11 432 \$.

**En conséquence**, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR 2020-2021 - Volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-10-8840

**10.1.11 - FRR - Carrefour salle multifonctionnelle - Centre entraide région de Disraeli**

**Considérant** qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 recommandent l'acceptation du projet du Centre d'entraide de la région de Disraeli, totalisant 29 235 \$ pour le Carrefour salle multifonctionnelle. L'aide du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 se chiffre à 12 313 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR 2020-2021 - Volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-10-8841

**10.1.12 - FRR - Aménagement coin lecture tout-petits / bibliothèque - St-Pierre-de-Broughton**

**Considérant** qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, totalisant 2 807 \$ pour l'aménagement d'un coin lecture pour les tout-petits à la bibliothèque. L'aide du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 se chiffre à 1 965 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR 2020-2021 - Volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-10-8842

**10.1.13 - FRR - Chargé de projets Zone innovation - Thetford Mines**

**Considérant** qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 47 151 \$ pour le chargé de projets – Zone innovation. L'aide du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR 2020-2021 - Volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-10-8843

**10.1.14 - FRR - Ajout terrasse au Leeds Model School - St-Jacques-de-Leeds**

**Considérant qu'**après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, totalisant 28 000 \$ pour l'ajout d'une terrasse au Leeds Model School au site patrimonial. L'aide du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

**En conséquence,** il est proposé par Mme Isabelle Gosselin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR 2020-2021 - Volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-10-8844

**10.1.15 - FRR - Prolongement piste cyclable rue Turcotte - Thetford Mines**

**Considérant qu'**après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 60 000 \$ pour le prolongement de la piste cyclable de la rue Turcotte. L'aide du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

**En conséquence,** il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR 2020-2021 - Volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-10-8845

**10.1.16 - FRR - Ajout sentier pédestre et vélo de montagne - Thetford Mines**

**Considérant qu'**après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 30 000 \$ pour l'ajout d'un sentier pédestre et de vélo de montagne. L'aide du Fonds régions et ruralité 2020-2021 – Volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

**En conséquence,** il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet, conditionnellement à la vérification de l'admissibilité du projet dans un autre programme de financement, dans le cadre du FRR 2020-2021 - Volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

**11 - AFFAIRES NOUVELLES**

**11.1 - Dépôt projet - Plan d'action Politique culturelle**

Le directeur général, M. Louis Laferrière, dépose le projet concernant la répartition de l'enveloppe du plan d'action 2021 - 2023 de la MRC des Appalaches en vue d'un dépôt de projet préliminaire pour le renouvellement de l'entente avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCC).

2020-10-8846

**11.2 - Rapport annuel - activités incendie 2019**

**Attendu que** la MRC des Appalaches a signé un protocole d'entente avec le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement du schéma de couverture de risques;

**Attendu que** la MRC des Appalaches s'est engagée à déposer un rapport final d'activités;

**En conséquence**, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement que la MRC des Appalaches;

- Dépose et adopte le rapport d'activités de l'an 5 en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en œuvre.
- Transmettre le rapport d'activités de l'an 2019 au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

### **11.3 - Campagne d'achat locale**

M. Paul Vachon, préfet de la MRC, informe le conseil que lors de la dernière rencontre de la Cellule de crise de la MRC, dans le contexte de la pandémie, une discussion a eu lieu concernant l'intérêt d'aller de l'avant rapidement avec un projet de campagne d'achat locale à l'échelle régionale. M. Marc-Alexandre Brousseau apporte également des informations supplémentaires sur le projet. Une discussion s'en suit et le suivi sera effectué par le comité administratif de la MRC.

### **11.4 - Invitation aux organisations - Cartes cadeaux**

En remplacement des traditionnels soupers des fêtes dans les différentes organisations, M. Vachon invite les élus à soutenir les entreprises et commerçants locaux en procédant à l'achat de carte cadeau pour les employés. Il invite ainsi les municipalités à emboîter le pas, mais invite également les élus à sensibiliser leurs organisations locales à aller dans ce même sens.

### **12 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

### **13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 18 novembre 2020.

2020-10-8847

### **14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 00.

Adoptée

---

**PAUL VACHON, PRÉFET**

---

**LOUIS LAFERRIÈRE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECÉTAIRE-TRÉSORIER**